

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
FraternitéRèglement groupé
par cheque

N° 000041

de 44,80

LETTRE DE RELANCEArt. L. 1617-5 du code général des collectivités
territoriales

FINANCES PUBLIQUES

Pour nous contacter
Votre centre des Finances Publiques

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE FIGEAC

SGC DE FIGEAC

58 AV PHILIBERT DELPRAT

46106 FIGEAC CEDEX

Tél : 05 65 34 23 67

Mél : sgc.figeac@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public :

BIC/IBAN : BDFEFRPPCCT/FR643000100246C4680000000066

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SGC FIGEAC

SGC DE FIGEAC

58 AV PHILIBERT DELPRAT

46106 FIGEAC CEDEX



3343-002003-0005-2

M BEFFARA ROMAIN
ROUTE DU PECH
46100 CAMBURAT

Vos références

Numéro d'acte : 38770287511

Madame, Monsieur,

Selon mes informations, vous n'avez pas payé les produits dont vous êtes redevable selon les prescriptions légales.

Je vous invite à régulariser dans les meilleurs délais votre situation dont le décompte détaillé figure dans le tableau ci-dessous.

A défaut, je poursuivrai, à l'issue d'un délai de trente jours suivant la notification du présent document, la procédure visant à obtenir le paiement des sommes précitées.

Situation des sommes dont vous êtes redevable, arrêtée le 20/01/2025, en vertu de titre(s) rendu(s) exécutoire(s) par l'ordonnateur de
VILLE DE FIGEAC

Référence de la créance	Date d'émission	Objet de la créance	Montant initial dû	Frais dus	Réductions et versements	Reste à payer
BC12500/EX 2024 T 2209	06/12/2024	FACTURATION OCTOBRE 2024	14,20	0,00	0,00	14,20
TOTAL DÙ					14,20 €	

Si vous avez déjà réglé la totalité du reste à payer ci-dessus, ne tenez pas compte de ce courrier. Si vous rencontrez des difficultés pour payer la somme restant due, je vous invite à me contacter rapidement.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le comptable public,
PORTE Marie-Pierree délai de deux mois pour régulariser votre situation, en déposant un recours devant le tribunal administratif
n-fondé de cette créance, en déposant un recours devant le tribunal administratif
le L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).Signataire : Stéphane MAGOT
PrésidentPayable dès réception
Découper et joindre le talon ci-dessous.Pour utiliser les
différents modes
de règlement, voir
au verso